



Fiche d'inscription en 1^{ère}

Merci de vérifier l'ensemble des données et d'effectuer les modifications et ajouts en rouge
L'indication des adresses mail, valides et consultées régulièrement, est indispensable pour assurer d'une part la communication entre l'établissement, l'élève, et les responsables légaux et d'autre part l'inscription aux examens

Elève : Classe en 2020/2021 :

NOM : Prénom :

Cocher cette case si l'élève quitte l'établissement à la rentrée 2021 :

Né(e) le : à :

Régime : Boursier(e) :

N° Portable : Adresse mail :

Représentant légal financier 1 :

NOM : Prénom : Profession :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Portable : Domicile : Travail :

Adresse mail :

Représentant légal 2 :

NOM : Prénom : Profession :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Portable : Domicile : Travail :

Adresse mail :

Enseignements obligatoires

Langues vivantes : et

L'ordre (LV1, LV2 et éventuelle LV3) sera choisi au moment de l'inscription aux examens en milieu d'année de 1^{ère}

Enseignements de spécialité : (sous réserve de places disponibles)

Vœu 1 :

Vœu 2 :

Vœu 3 :

Vœu 4 :

Enseignement optionnel :

Enseignement optionnel suivi en 2^{de} et pouvant être poursuivi en 1^{ère} :

Je demande la poursuite de cet enseignement optionnel en 1^{ère} : Oui Non

SIGNATURE DES RESPONSABLES LÉGAUX :



Niveau

1^{ère}

Cadre réservé à l'établissement

Classe d'affectation
de l'élève à la
rentrée 2021 :

**ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE
DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE LA CHARTE INFORMATIQUE**

consultables à cette adresse : <http://montaigne-bordeaux.fr/reglement-interieur/>

Je soussigné _____

Responsable légal(e) de l'élève

Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte informatique du lycée Montaigne.

**AUTORISATION DE DEPLACEMENTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE
DANS BORDEAUX METROPOLE**

Pendant leurs cours, les professeurs peuvent être conduits à exercer leur activité en différents lieux culturels, économiques, sportifs, ... de Bordeaux Métropole. Une autorisation des parents et de l'élève s'il est majeur est indispensable, cette autorisation valant pour l'année scolaire.

Il est par ailleurs rappelé que l'assurance scolaire est obligatoire pour toutes les activités à caractère facultatif.

Je soussigné _____

Responsable légal(e) de l'élève

Autorise mon enfant à participer aux sorties pédagogiques initiées par ses professeurs.

Je m'engage à assurer mon enfant pour les activités à caractère facultatif.

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur ou l'élève s'il est majeur

NOM _____ Prénom _____

Responsable légal(e) de l'élève :

autorise, à titre gratuit, le lycée Montaigne à prendre, reproduire et diffuser des photographies ou vidéos sur tout support (papier, numérique, cédérom...) le mettant en scène pour élaborer, illustrer des documents à destination des élèves, des familles et pour la promotion de l'établissement. **Ces photos et vidéos ne seront prises que dans le cadre des activités organisées par l'établissement.** Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos et vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de l'élève.

n'autorise pas

Ajouter la mention manuscrite « Lu et approuvé » _____

Fait à _____, le ____/____/20

Signature du représentant légal

Signature de l'élève



Informations complémentaires pour la FICHE D'URGENCE

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Identité de l'élève

NOM Prénom :

Niveau de l'enfant à la rentrée à venir : **«Niveau_futur»**

Personne à contacter en cas d'urgence - autre que les représentants légaux

Nom : _____

Prénom : _____

Tél : Portable : _____ Dom.: _____ Travail : _____

Autres renseignements

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____

N° et adresse de l'assurance scolaire : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

Date du dernier rappel antitétanique : _____

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

_____ (poursuivre au verso si besoin)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : _____

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.



CONTRIBUTION VOLONTAIRE

à la Caisse de solidarité

Les parents (d'élèves du second cycle et des classes préparatoires) ont la possibilité de contribuer volontairement à la caisse de solidarité des élèves. Celle-ci a pour but, de venir en aide aux élèves et aux étudiants dans les domaines suivants :

- les voyages scolaires
- les frais de restauration
- les frais d'internat
- les frais d'inscription aux concours.

Le montant de la contribution est laissé à l'appréciation des parents.

NOM Prénom : _____

Niveau de l'enfant à la rentrée à venir : **1ère**

Chèque de _____ € à l'ordre de « Madame l'Agent Comptable du lycée Montaigne », au titre de la caisse de solidarité. **(Indiquer les NOM et Prénom de l'élève au dos du chèque)**

Fait à

Le

Signature d'un responsable légal



CONTRIBUTION VOLONTAIRE

à la Maison Des Lycéens et des Prépas - MDLP

La MDLP ? Qui sommes-nous ?

L'association qui regroupe lycéens, élèves de prépa et l'aide du personnel éducatif du lycée.

La MDLP, mais qu'est-ce que c'est ?

La MDLP c'est la maison des lycéens et des prépas, c'est l'association qui s'occupe de gérer toutes les activités qui ne sont pas des cours, par exemple le bal du lycée, le michel's day (journée du lycée), ou encore le forum des clubs et associations. Ce sont aussi les élèves qui gèrent le bon fonctionnement des clubs qui permettent certaines sorties et surtout qui s'occupent du foyer un espace réservé aux élèves dans lequel on retrouve du matériel payé par la MDLP (canapé, fauteuil, babyfoot...).

Pourquoi est-ce important d'adhérer ?

Pour faire vivre le lycée, donner la possibilité d'organiser des activités, des sorties, de donner vie au foyer en permettant l'entretien du matériel mis à disposition de tous. On adhère aussi pour pouvoir participer aux différents clubs du lycée, mais aussi avoir des réductions pour le bal du lycée et d'autres activités.

Quel est le montant de la cotisation ?

Le montant de la cotisation est de 10€. Le règlement se fait par chèque à l'ordre de « MDLP Lycée Montaigne ». **Merci d'indiquer le nom et prénom de l'élève au dos du chèque.**

La MDLP vous souhaite une bonne année au lycée Michel Montaigne.

NOM de l'élève

PRÉNOM de l'élève

Niveau à la rentrée : **1ère**

Fait à

le

Signature d'un responsable légal



Information sur l'Association Sportive

Au-delà de la réussite aux diverses compétitions proposées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association sportive du lycée cherche, par le biais des activités sportives et artistiques, à favoriser la réussite scolaire et personnelle de tous les élèves.

L'élève peut adhérer à cette association sportive à n'importe quel moment de l'année. Le fait de se licencier lui permet de pratiquer une ou plusieurs activités parmi toutes celles proposées par les professeurs.

Les activités proposées en compétition et/ou à l'entraînement en 2021/2022 sont :

- Badminton (mercredi de 13h à 16h, grand gymnase)
- Escalade (mercredi de 14h à 16h, petit gymnase)
- Natation et waterpolo (mercredi de 13h30 à 15h piscine Judaique)
- Volley-ball (mercredi de 14h à 16h, petit gymnase)
- Autre activité en réflexion

Les activités proposées ponctuellement :

- Raid, Jeux des lycées, Jeux d'automne à Arcachon
- Surf et body-surf (plusieurs journées de compétition dans l'année)
- Equitation (plusieurs journées de compétition dans l'année)
- Tennis, judo, athlétisme...
- Musculation (sous certaines condition)

En plus des activités régulières citées ci -dessus, des sorties pourront être organisées dans l'année à orientation surtout plein air, de type surf, escalade, voile ou autres. Une participation supplémentaire pourra être demandée à ce moment-là. La formation au rôle de **jeunes officiels** dans les différentes activités (juges et arbitres) pourra aussi être proposée.

Le prix de la licence est de 10 euros pour l'année scolaire. La campagne d'adhésion aura lieu dans le courant du mois de septembre. L'élève intéressé devra fournir une autorisation parentale, une photo s'il veut participer à des compétitions, et signer le code du sportif.

Toutes les compétitions se font les mercredis après-midi. Les entraînements ont lieu pour la grande majorité les mercredis après-midi.